

Fortis ... l'heure de l'intégration !

Depuis le 12 mai les salariés de FORTIS France font partie du personnel BNP Paribas. Si certains se voient déjà proposer un poste, pour d'autres cette étape n'est pas encore résolue ...

Pour la Direction il est évident, qu'à l'occasion de cette fusion, les avantages du personnel FORTIS seront revus à la baisse pour s'aligner sur ceux de BNP Paribas et ceci malgré le dernier accord d'harmonisation signé par l'intersyndicale de FBF. Sur de nombreux points le déséquilibre est important comme la couverture mutuelle et la prévoyance pour lesquelles l'intersyndicale FBF a obtenu une prolongation jusqu'au 31/12/2011, la rémunération des astreintes ou, là aussi, l'intersyndicale FBF a obtenu que le tarif actuel soit appliqué jusqu'à la prise des postes définitifs à la BNP Paribas, la disparition de la subrogation de salaire (remboursement des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie), les salaires, etc. ...

La Direction a même l'intention, pour une partie du personnel, de proposer une diminution de salaire en lui faisant signer un nouveau contrat de travail.

Une commission de suivi sera assurée par vos élus **FO** FORTIS et **FO** BNP Paribas. Attentifs et disponibles, vos élus resteront particulièrement à l'écoute de chacun d'entre vous. Pendant cette période de transition, qui s'annonce difficile, ils interviendront auprès de la Direction aux cotés de celles et ceux qui seront en difficulté.

BNP Paribas comporte 10 Comités d'Etablissement.

Les trois principaux sont situés à Paris : le Comité d'Etablissement des Agences Parisiennes (CEAP), le Comité d'Etablissement Groupe de Production et d'Appui Commercial (CEGPAC), le Comité d'Etablissement des Pôles et Fonctions (CEPF).

Le CEPF est le plus important avec ses 13 000 salariés. Il vous faudra identifier votre CE de rattachement pour bénéficier des avantages qui y sont liés.

Le Délégué Syndical National, les Délégués Syndicaux **FO** du CEPF et vos Représentants **FO** FORTIS, conscients de l'épreuve et des difficultés auxquelles les salariés de FORTIS vont être confrontés, vous invitent à une réunion d'information pour répondre à toutes vos interrogations le

Jeudi 24 juin 2010 à 14 h 00, salle Mozart (ES)

Nous vous prions de recevoir, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos amicales salutations.

Les équipes syndicales **FO** de BNP Paribas et FORTIS.

Vos Représentants FORTIS : Charles LEGROS : 0155678726 – Françoise SCHUNADEL : 0155678865

Vos Délégués Syndicaux FO : Roger MOCKA : 0142981259 - Rachel DELBOUYS : 0140144102 –
Isabelle GENDRE : 0142718062 - Bruno PERSELLO : 0140146387 - Alain ROB : 0142985730